Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt sept Avril — an mil huit cent trente-sept, à Neuf — heures du matin

Acte de mariage de Jean Léon Gardanne, âgé de trente neuf ans, né à Sainte Baume département du var le Vingt huit — du mois de Mars — mil huit cent trente huit — profession de marchand vins en gros — domicilié à la Garde — département du var — fils majeur de Pierre Gardanne — profession de négociant — domicilié à la Garde — département du var — et de Anne Cassely en présence et consentant, et Vieuf Catherine Adelaïde Nibaut, Veuve par

N°9

Gardanne Jean Léon et Guieu Victoire Caroline

Et de Victoire Caroline Guieu, âgée de vingt quatre ans, née à Toulon — département du var — le Douze — du mois de Mars — mil huit cent trente neuf — domicilié à la Garde — département du var — fille majeure de Gaspard Guieu — profession de négociant — domicilié à la Garde — département du var — et de Rosalie Marguerite Pibaud, en présence et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous les dimanches trois sept et vingt quatre avril courant mois, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu n'y opposition n'y empêchement audit Mariage dans la forme de la loi. 2° les extraits d'actes de naissance des susdits futurs époux portant qu'ils sont nés aux temps et aux époques ci dessus indiqués. 3° un acte de décès de Jean Baptiste Nibaut mari de Rosalie Marguerite Pibaud, grand père du premier né de la susdite future épouse.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un *Victoire Caroline Guieu*, l'autre *Jean Léon Gardanne*

En présence de Jean Charles Guieu — domicilié à Toulon — département du var — âgé de quarante cinq ans, profession de négociant en vins, oncle du futur époux

De Jean Joseph Ernest Maine Escarel — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente deux ans, profession de boulanger, non parent ni allié des époux

De Jean Henry Wittersheim — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente deux ans, profession de négociant, non parent ni allié des époux

Et de Jean Pierre Simon — domicilié à la Garde — département du var — âgé de trente sept ans, profession de marchand de vins en gros, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Jean Jacques Lucy adjoint à la mairie de la garde en exercice et le Maire faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a signé avec moi, ~~les~~ les époux et époux, lesdites filles et parents ont déclaré de ne savoir de la loi

Gardanne — Guieu — Escarel — Simon — Wittersheim — Lucy

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du trente un mai — an mil huit cent trente-sept, à huit — heures du soir

Acte de mariage de Jean Constant Thomas Bosq, âgé de vingt huit ans, né à Castellet département du var le Dix — du mois d'août — mil huit cent huit — profession de cultivateur — domicilié à la garde — département du var — fils majeur de Jean antoine Bosq — profession de cultivateur — domicilié à la garde — département du var — et de Françoise Veuzier en présence et consentant d'une part

Mairie Royal

N°10

Bosq Jean Constant Thomas

Et de Marie Pugnaire, âgée de vingt quatre ans, née à Gaville — département du var — le Douze — du mois d'août — mil huit cent trente deux — domiciliée à la Valette — département du var — fille mineure de feu Pierre Pugnaire, en son vivant — profession d'aubergiste — domicilié à la valette — département du var — et de marie claire marrian d'autre part

Pugnaire Marie

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous et par Monsieur l'officier public de la Commune de la valette les dimanches trois un et vingt huit mai courant mois, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu n'y opposition n'y empêchement audit Mariage dans la forme de la loi. 2° les extraits d'actes de naissance des susdits futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus indiqués. 3° l'acte de décès de feu Pierre Pugnaire, époux de la future épouse et 4° l'acte de la naissance de la future épouse portant qu'elle est née le douze du mois d'août mil huit cent trente deux, laquelle la mère de cette future épouse a retiré de la Mairie de la Valette et a remis à l'officier public ci dessus, lesquels actes ont été joints au présent mariage.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un *Marie Pugnaire*, l'autre *Jean Constant Thomas Bosq*

En présence de Jean Etienne Pugnaire — domicilié à la valette département du var — âgé de quarante ans, profession de négociant, frère de la future épouse

De Jean Henry Wittersheim — domicilié à la garde département du var — âgé de trente cinq ans, profession de négociant, non parent ni allié des époux

De Jean Jacques Comette Rousset — domicilié à la garde département du var — âgé de trente ans, profession de négociant, non parent ni allié des époux

Et de Jean Jean Marcel Segel — domicilié à la Garde département du var — âgé de quarante ans, profession de cafetier, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Clement augustin Reynaud, Maire et Officier public de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, ~~les~~ les époux et épouse, lesdites filles et parents ont déclaré de ne savoir de la loi

Marie Pugnaire — Bosq — Pugnaire — Wittersheim — Segel — Reynaud